



**CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 24 novembre 2022 (18h30)
Hôtel de Ville - Salle Montgolfier**

**DGA Ressources
Service des Affaires Juridiques,
Administratives et Foncières**

Nombre de membres	: 33	
En exercice	: 33	
Présents	: 22	
Votants	: 31	
Convocation et affichage	: 16/11/2022	
Président de séance	: Monsieur	Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Madame	Gracinda HERNANDEZ

Etaient présents : Edith MANTELIN, Patrick SAIGNE, Marc-Antoine QUENETTE, Nadège COUZON, Pascal PAILHA, Gracinda HERNANDEZ, Michel SEVENIER, Eric PLAGNAT, Catherine MICHALON, Maryanne BOURDIN, Assia BAIBEN-MEZGUELDI, Lokman ÜNLÜ, Stéphanie BARBATO-BARBE, Clément CHAPEL, Antoinette SCHERER, Jérémy FRAYSSE, Romain EVRARD, Catherine MOINE, Juanita GARDIER, Jamal NAJI, Simon PLENET, François CHAUVIN.

Pouvoirs : Bernard CHAMPANHET (pouvoir à Patrick SAIGNE), Laura MARTINS PEIXOTO (pouvoir à Catherine MOINE), Louisa GRENOT (pouvoir à Catherine MICHALON), Frédéric GONDRAND (pouvoir à Lokman ÜNLÜ), Sopha LIM (pouvoir à Jamal NAJI), Claudie COSTE (pouvoir à Eric PLAGNAT), Michel HENRY-BLANC (pouvoir à Antoinette SCHERER), Antoine MARTINEZ (pouvoir à Clément CHAPEL), Danielle MAGAND (pouvoir à François CHAUVIN).

Etaient absents et excusés : Jérôme DOZANCE, Vincent DUGUA.

CM-2022-277 - FINANCES COMMUNALES - BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2022 - DECISION MODIFICATIVE N°1

Rapporteur : Monsieur François CHAUVIN

Cette décision modificative n° 01 porte divers ajustements de crédits en section de fonctionnement et en section d'investissement du budget principal – exercice 2022.

Les ajustements principaux concernent les points suivants :

Dépenses de fonctionnement

- Ajustement de la masse salariale (+ 460 000,00 €) du fait principalement de mesures réglementaires intervenues au cours de ces derniers mois (augmentation du point d'indice, prime inflation, revalorisation de carrières, augmentation du SMIC, etc...).
- Ajustement de la dotation d'équilibre au CCAS (+ 188 100,00 €), lequel est notamment confronté à la hausse des rémunérations (revalorisation du point d'indice) et au rebond de l'inflation (produits alimentaires, énergies).

Recettes de fonctionnement

- Le principal ajustement consiste à inscrire la dotation que l'Etat devrait allouer à la commune (882.000,00 €) en compensation de la hausse des approvisionnements en énergie et de la revalorisation des rémunérations de la fonction publique.

- Cette compensation est prévue par l'article 14 de la loi n° 2022-1157 du 16 août 2022 de finances rectificative pour 2022 et le décret n° 2022-1314 du 13 octobre 2022).

Dépenses d'investissement

- Ajustement des dépenses d'équipement (- 467 500,00 € sur les chapitres 20 et 23) après diagnostic du niveau de consommation des crédits au début de l'automne.
- Sont également inscrites une enveloppe de 7 000,00 € dans le cadre d'une probable exécution de travaux d'office pour compte de tiers défaillant (une recette équivalente est également inscrite), ainsi qu'une subvention d'équipement complémentaire au CCAS de 34 000,00 € (chapitre 204) dans le cadre du financement de ses dépenses d'équipement.

Equilibre général

- L'équilibre général est obtenu par une augmentation du virement à la section d'investissement (+ 143.878,00 €) et par une réduction de l'emprunt d'équilibre (- 577.378,00 €)

Tableau d'équilibre général de la décision modificative

ANNONAY - BUDGET PRINCIPAL 2022				
DECISION MODIFICATIVE N°01 - EQUILIBRE GENERAL				
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	748 922,00 €	892 800,00 €	-426 500,00 €	-570 378,00 €
Résultats n-1 reportés				
Résultat n-1 affecté				
Virement	143 878,00 €			143 878,00 €
TOTAL	892 800,00 €	892 800,00 €	-426 500,00 €	-426 500,00 €

VU l'avis favorable de la commission générale du 15 novembre 2022

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

ADOpte la décision modificative n°1 du budget principal – exercice 2022 – telle qu'elle ressort des tableaux ci-après :

ANNONAY - BUDGET PRINCIPAL 2022				
DECISION MODIFICATIVE N°01 - EQUILIBRE GENERAL				
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	748 922,00 €	892 800,00 €	-426 500,00 €	-570 378,00 €
Résultats n-1 reportés				
Résultat n-1 affecté				
Virement	143 878,00 €			143 878,00 €
TOTAL	892 800,00 €	892 800,00 €	-426 500,00 €	-426 500,00 €

Présentation par chapitres budgétaires

Imputation budgétaire			BP2022 + BS2022	DM01	Total
Compte	Libellé	Fonct.	+ RAR2021		
FONCTIONNEMENT DEPENSES					
Chapitre 011 Charges à caractère général					
60642	achat de prestations de service	281	250 000,00 €	93 000,00 €	343 000,00 €
Total chapitre				93 000,00 €	
Chapitre 012 Frais de personnel et charges assimilées					
64111	rémunération principale	020	2 561 431,00 €	460 000,00 €	3 021 431,00 €
Total chapitre				460 000,00 €	
Chapitre 014 Atténuation de produits					
7392221	FPIC	020	37 900,00 €	7 822,00 €	45 722,00 €
Total chapitre				7 822,00 €	
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante					
657362	CCAS	420	982 600,00 €	188 100,00 €	1 170 700,00 €
Total chapitre				188 100,00 €	
SOUS-TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT				748 922,00 €	
Chapitre 023 Virement					
023	virement à la section d'investissement	01	825 682,02 €	143 878,00 €	969 560,02 €
Total chapitre				143 878,00 €	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				892 800,00 €	
Imputation budgétaire			BP2022 + BS2022	DM01	Total
Compte	Libellé	Fonct.	+ RAR2021		
FONCTIONNEMENT RECETTES					
Chapitre 70 Produits des services, du domaine et ventes directes					
7067	redevances services périscolaires	281	150 000,00 €	10 000,00 €	160 000,00 €
Total chapitre				10 000,00 €	
Chapitre 74 Dotations et participations					
74718	Etat - autres	020	57 000,00 €	882 800,00 €	939 800,00 €
Total chapitre				882 800,00 €	
SOUS-TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT				892 800,00 €	
Opérations d'ordre					
Total chapitre				0,00 €	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT				892 800,00 €	

Imputation budgétaire			BP2022 + BS2022 + RAR2021	DM01	Total
Compte	Libellé	Fonct.			
INVESTISSEMENT DEPENSES					
Chapitre 20 Subventions d'équipement versées					
2031	frais d'études	518	85 743,60 €	8 415,00 €	94 158,60 €
2031	frais d'études	020	126 664,00 €	40 000,00 €	166 664,00 €
Total chapitre				48 415,00 €	
Chapitre 204 Immobilisations incorporelles					
20415321	subvention d'équipement	420	32 050,00 €	34 000,00 €	66 050,00 €
Total chapitre				34 000,00 €	
Chapitre 23 Immobilisations en cours					
2313	constructions	201	2 484 306,40 €	-240 000,00 €	2 244 306,40 €
2313	constructions	518	148 000,00 €	-28 415,00 €	119 585,00 €
2313	constructions	020	1 889 158,06 €	-240 000,00 €	1 649 158,06 €
2313	constructions	30	7 500,00 €	-7 500,00 €	0,00 €
Total chapitre				-515 915,00 €	
Chapitre 45 Opérations pour compte de tiers					
4541101	Travaux exécutés d'office (rue E Meyzonnier)	020	0,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €
Total chapitre				7 000,00 €	
SOUS-TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT				-426 500,00 €	
Opérations d'ordre					
Total chapitre				0,00 €	0,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT				-426 500,00 €	
Imputation budgétaire			BP2022 + BS2022 + RAR2021	DM01	Total
Compte	Libellé	Fonct.			
INVESTISSEMENT RECETTES					
Chapitre 16 Emprunts et dettes					
1641	Emprunts		6 990 533,04 €	-577 378,00 €	6 413 155,04 €
Total chapitre				-577 378,00 €	
Chapitre 45 Opérations pour compte de tiers					
4541201	Travaux exécutés d'office (rue E Meyzonnier)	020	0,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €
Total chapitre				7 000,00 €	
SOUS-TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT				-570 378,00 €	
Chapitre 021 Virement					
021	Virement de la section de fonctionnement			143 878,00 €	143 878,00 €
Total chapitre				143 878,00 €	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT				-426 500,00 €	
EQUILIBRE GENERAL DE LA DECISION MODIFICATIVE 01					
Dépenses de fonctionnement				892 800,00 €	
Recettes de fonctionnement				892 800,00 €	
Dépenses d'investissement				-426 500,00 €	
Recettes d'investissement				-426 500,00 €	

MODIFIE comme suit les dotations de fonctionnement et d'investissement au CCAS :

- Dotation de fonctionnement complémentaire (imputée au C/657362 F/420) : + 188.100,00 € (*Fera l'objet d'un versement unique à intervenir d'ici la clôture de l'exercice 2022*).
- Subvention d'investissement complémentaire (imputée au C/20415321 F/420) : + 34.000,00 € (*Fera l'objet d'un versement unique à intervenir d'ici la clôture de l'exercice 2022*).

PRECISE que, comme pour le budget primitif 2022, le vote intervient au niveau des chapitres budgétaires,

AUTORISE d'une manière générale Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité, à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Annonay le : 28/11/22
Affiché le : 28/11/22
Transmis en sous-préfecture le : 28/11/22
Identifiant télétransmission : 007-210700100-20221124-37572-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
Le Maire

Simon PLENET